

# CAMEROON WEEKLY PRESS REVIEW

BY LEXIAU

## BUSINESS

### *Recyclage des produits pétroliers au Cameroun*

Deux entreprises françaises ont signé, le 5 avril 2023, un accord de partenariat visant à développer le recyclage local des huiles de vidange en Afrique.

Parlym et Ecoslops, puisqu'il s'agit d'elles, s'associeront pour prendre la forme d'une structure conjointe dont Parlym détiendra 80% des parts et Ecoslops 20%.

Cette nouvelle structure a pour vocation d'investir de façon majoritaire dans les projets locaux codéveloppés et financés par les deux partenaires et couvrira 25 pays d'Afrique.

A très court terme, Parlym prendra, aux côtés d'Ecoslops, une participation minoritaire dans la société "Valtech Energy" au Cameroun (premier client de la Scarabox).

Les deux partenaires ont aussi pour objectif de réaliser un second investissement en 2023 en Côte d'Ivoire, dès que les autorisations réglementaires auront été accordées », peut-on lire dans le communiqué rendu public à cet effet. Cette volonté se matérialisera avec le déploiement de l'unité de microrafinage "scarabox" à travers 25 pays d'Afrique.

**EcoMatin du 13 avril 2023**

## ENTREPRISE

### **Le résultat net de SAFACAM bondit**

La Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (SAFACAM) fait connaître le résultat net de ses activités pour le compte de l'exercice 2022.

Le groupe SOCFIN qui détient 69% aux côtés de l'État du Cameroun (11%) vient de publier ses comptes pour ledit exercice. On y apprend qu'en 2022, cette structure spécialisée entre autres dans la production de caoutchouc et d'huile de palme, a connu une hausse de ses bénéfices (résultat net) de 269,598 millions de Fcfa (10,87%), car en 2022 ils se chiffraient à 2,715 milliards (soit 4,139 millions €), contre 2,478 milliards de Fcfa (3,778 millions €) en 2021.

Cette performance serait due, selon l'entreprise, à l'augmentation du prix de l'huile de palmiste (dont la production constitue une branche de leur activité) à la faveur du conflit russo-ukrainien. Néanmoins l'entreprise reste sceptique sur l'augmentation et/ou le maintien de ce résultat pour l'exercice à venir vu l'incertitude qui persiste sur l'évolution du prix du caoutchouc à l'échelle internationale.

**EcoMatin du 13 avril 2023**

## FINANCE

### **Liquidation de la microfinance Comeci : remboursement annoncé des épargnants spoliés**

Déclarée en état de cessation de paiement par le Tribunal de Grande Instance du Wouri le 17 avril 2019, la "Compagnie équatoriale pour l'épargne et l'investissement" a vu ses créanciers invités en date du 24 mars 2021 par le liquidateur à déposer leurs titres de créance auprès du Tribunal de Grande Instance du Wouri dans un délai de 60 jours pour les personnes présentes au Cameroun et 90 jours pour celles vivant en étranger.

Ce délai avait été prorogé plusieurs fois par le tribunal pour permettre aux créanciers vivant hors de Douala de déposer leurs titres et pour cause de décès d'un liquidateur.

Selon une annonce publiée ce 13 avril 2023 par la nouvelle liquidatrice DJODJU ENCHEI Ida, les créanciers « dont les montants sont compris entre FCFA 1000 et 499 999 et qui ont produit leurs créances, sont invités à se présenter aux agences de la First Trust », une autre microfinance.

Les guichets retenus pour cette opération de remboursement sont situés à Douala (Akwa) ; Yaoundé (Nlongkak) ; Bafoussam (sur la route de Foumbam) ; Bamenda (Commercial Avenue). Cependant, précise l'annonce, « au regard de la modicité de la trésorerie, il sera alloué 30% à chaque épargnant pour solde de tout compte ».

Les créanciers devront se munir des pièces suivantes : **pièces d'identification à jour des clients ayant les comptes d'agence, de particuliers, joints**. Le caissier devra retenir en dehors de la photocopie de la carte nationale d'identité (CNI) ou de la procuration à jour, l'original de la fiche de production de créance.

**EcoMatin du 13 avril 2023**

# CAMEROON WEEKLY PRESS REVIEW

## BUSINESS

### *Recyclage des produits pétroliers au Cameroun*

Deux entreprises françaises ont signé, le 5 avril 2023, un accord de partenariat visant à développer le recyclage local des huiles de vidange en Afrique.

Parlym et Ecoslops, puisqu'il s'agit d'elles, s'associeront pour prendre la forme d'une structure conjointe dont Parlym détiendra 80% des parts et Ecoslops 20%.

Cette nouvelle structure a pour vocation d'investir de façon majoritaire dans les projets locaux codéveloppés et financés par les deux partenaires et couvrira 25 pays d'Afrique.

A très court terme, Parlym prendra, aux côtés d'Ecoslops, une participation minoritaire dans la société "Valtech Energy" au Cameroun (premier client de la Scarabox).

Les deux partenaires ont aussi pour objectif de réaliser un second investissement en 2023 en Côte d'Ivoire, dès que les autorisations réglementaires auront été accordées », peut-on lire dans le communiqué rendu public à cet effet. Cette volonté se matérialisera avec le déploiement de l'unité de microrafinage "scarabox" à travers 25 pays d'Afrique.

**EcoMatin du 13 avril 2023**

## ENTREPRISE

### **Le résultat net de SAFACAM bondit**

La Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (SAFACAM) fait connaître le résultat net de ses activités pour le compte de l'exercice 2022.

Le groupe SOCFIN qui détient 69% aux côtés de l'État du Cameroun (11%) vient de publier ses comptes pour ledit exercice. On y apprend qu'en 2022, cette structure spécialisée entre autres dans la production de caoutchouc et d'huile de palme, a connu une hausse de ses bénéfices (résultat net) de 269,598 millions de Fcfa (10,87%), car en 2022 ils se chiffraient à 2,715 milliards (soit 4,139 millions €), contre 2,478 milliards de Fcfa (3,778 millions €) en 2021.

Cette performance serait due, selon l'entreprise, à l'augmentation du prix de l'huile de palmiste (dont la production constitue une branche de leur activité) à la faveur du conflit russo-ukrainien. Néanmoins l'entreprise reste sceptique sur l'augmentation et/ou le maintien de ce résultat pour l'exercice à venir vu l'incertitude qui persiste sur l'évolution du prix du caoutchouc à l'échelle internationale.

**EcoMatin du 13 avril 2023**

## FINANCE

### **Liquidation de la microfinance Comeci : remboursement annoncé des épargnants spoliés**

Déclarée en état de cessation de paiement par le Tribunal de Grande Instance du Wouri le 17 avril 2019, la "Compagnie équatoriale pour l'épargne et l'investissement" a vu ses créanciers invités en date du 24 mars 2021 par le liquidateur à déposer leurs titres de créance auprès du Tribunal de Grande Instance du Wouri dans un délai de 60 jours pour les personnes présentes au Cameroun et 90 jours pour celles vivant en étranger.

Ce délai avait été prorogé plusieurs fois par le tribunal pour permettre aux créanciers vivant hors de Douala de déposer leurs titres et pour cause de décès d'un liquidateur.

Selon une annonce publiée ce 13 avril 2023 par la nouvelle liquidatrice DJODJU ENCHEI Ida, les créanciers « dont les montants sont compris entre FCFA 1000 et 499 999 et qui ont produit leurs créances, sont invités à se présenter aux agences de la First Trust », une autre microfinance.

Les guichets retenus pour cette opération de remboursement sont situés à Douala (Akwa) ; Yaoundé (Nlongkak) ; Bafoussam (sur la route de Foumbam) ; Bamenda (Commercial Avenue). Cependant, précise l'annonce, « au regard de la modicité de la trésorerie, il sera alloué 30% à chaque épargnant pour solde de tout compte ».

Les créanciers devront se munir des pièces suivantes : **pièces d'identification à jour des clients ayant les comptes d'agence, de particuliers, joints**. Le caissier devra retenir en dehors de la photocopie de la carte nationale d'identité (CNI) ou de la procuration à jour, l'original de la fiche de production de créance.

**EcoMatin du 13 avril 2023**